



S.I.R.D.  
135, rue de l'Industrie  
38170 SEYSSINET-PARISSET

tél : 04.76.21.85.26  
fax : 04.76.49.03.79

N/Réf : DELCOM **21-14**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
Du Comité syndical  
Du 25 février 2014**

Le vingt-cinq février deux mille quatorze, à dix-huit heures, le Comité du SIVOM, dûment convoqué s'est réuni, au complexe sportif Aristide Bergès de Seyssinet-Pariset sous la présidence de Monsieur Christian COIGNÉ, Président du SIRD

**Date de convocation** : 10 février 2014

**Nombre de délégués en exercice** : 17      Présents : 11    Votants : 13

**Présents** : V.BELLE, Y BOULARD, A. CARBONARI ( pv D ROUX) C COIGNÉ, C DIDIER, G FRIER, J GAUTHIER, F GILABERT ( pv S CIALDELLA), M MASTROMAURO, M REPELLIN, J TESSAIRE

**Absents excusés** : M. BAFFERT, S. CIALDELLA, J CARRIER, V GONNET, G JULLIEN, D ROUX

**Président de séance** : Christian COIGNÉ

**Secrétaire de Séance** : Valérie BELLE

**Rappel du quorum** : 10

**OBJET : PREVENTION DE LA DELINQUANCE**

Convention entre le SIRD et l'association « Mots à maux » sur un projet de prévention au sujet de la consommation de « la première cigarette ». Cette intervention est destinée aux élèves de 5<sup>ème</sup> au collège Marc SANGNIER de SEYSSINS.

**Rapporteur** : Marcel REPELLIN

Le Vice-président expose :

Le SIRD, titulaire de la compétence prévention de la délinquance, a inscrit dans son plan d'action l'axe de développement sur la sensibilisation des jeunes aux questions des conduites et des consommations à risques.

Il s'agit dans ce cadre, de sensibiliser les élèves de 5<sup>ème</sup> du collège Marc Sangnier de Seyssins, aux risques de la consommation du tabac et avant tout de les mettre en réflexion sur la question suivante : « comment refuser la première cigarette ? ».

Le fait d'intervenir auprès des très jeunes (11 ou 12 ans) et de leur proposer d'échanger sur ce qui les amène à expérimenter le tabac, ce qui attire ou ce qui incite à « essayer » la cigarette. Il peut s'agir d'une curiosité personnelle ou d'un phénomène lié à la pression que peut exercer le groupe.

L'objectif est de travailler le renforcement des compétences psychosociales des jeunes.

Il s'agit de renforcer des ressources personnelles qui peuvent leur permettre de refuser cette pression du groupe de pairs.

Il s'agit également de proposer aux jeunes de prendre l'habitude de se tourner vers des adultes qui pourront les accompagner et les aider à trouver le ou les moyens de ne pas s'engager dans des conduites à risques.

Le Collège Marc Sangnier a fait le choix de faire intervenir auprès de cette classe d'âge l'association « Mots à maux » habituée à travailler avec des collégiens et des lycéens sur la question des prises de risques, du développement des compétences psychosociales des jeunes et de la réduction des risques.

**Finalité de l'action :**

Renforcer les compétences psychosociales des jeunes et réduire les risques liés à l'expérimentation des substances psychoactives. Ici il s'agira de la première cigarette.

**Objectifs :**

- Refuser la pression du groupe de pairs qui peut inciter à expérimenter la cigarette en mobilisant des ressources personnelles.
- Etre en capacité de solliciter l'adulte s'il sent qu'il n'est pas en capacité de résister à cette pression et de préserver son intégrité.

Trois comédiens vont intervenir sur 3 séances de deux heures, le 18 mars 2014 auprès des élèves de 5<sup>ème</sup> du collège Marc Sangnier.

Ils mettront en scène des événements en lien avec la thématique lors de scénettes.

Ils poursuivront par des temps d'échanges et de discussions pour amener les élèves à se questionner sur leurs ressources personnelles ou les ressources qu'ils peuvent mobiliser autour d'eux.

L'infirmière scolaire porte le projet au sein de l'établissement et par la suite pourra reprendre ces questions lors d'entretiens, avec les élèves de 5<sup>ème</sup> au sein du collège.

Le coût de l'action s'élève à 1 695 euros, (mille six cent quatre-vingt-quinze euros).

L'action sera inscrite dans la subvention portée par le SIRD auprès de la Mission Interministérielle pour la Lutte contre les Drogues et les Toxicomanies, la MILDT.

Après débat, le comité syndical :

- ↳ D'ADOPTER la convention tripartite SIRD/APASE/Mairie de Veurey-Voroize
- ↳ AUTORISE le Président à signer la convention tripartite.
- ↳ DIT que les crédits de 1 695 euros, (mille six cent quatre-vingt-quinze euros ) sont prévus au BP 2014, chap 011, article 611

CONCLUSIONS ADOPTEES A L'UNANIMITE  
Conforme au registre

Fait à Seyssinet-Pariset, le 26 février 2014

Le Président,

Christian COIGNÉ



